



**FFvolley**

Créteil, le 9 janvier 2026

**CAMPAGNE 2026**

## PROCÈS-VERBAL N°1 COMMISSION FÉDÉRALE PSF

**Le 9 janvier 2026**



### PRÉSENTS :

Monsieur	Éric SAGOT	Président Commission PSF
Monsieur	Christophe DURAND	Représentant du Conseil d'Administration
Monsieur	Jean-Louis LARZUL	Président du Conseil de Surveillance
Monsieur	Jean-Pierre TOSI	Représentant Président de Ligue
Monsieur	Marc-Olivier ANATOLE	Représentant Président de Ligue (Outre-Mer)
Madame	Véronique FRELAT	Représentante Président de Comité
Monsieur	Stéphane MARAZZI	Représentant Président de Comité

### NON MEMBRES :

Monsieur	Yvan MAIROT	Référent national PSF (salarié FFvolley)
Monsieur	Sacha PAYS	Référent national PSF (salarié FFvolley)
Monsieur	Jean-François HOUDAYER	DTN en charge du Développement

### ABSENTS :

Monsieur	Éric TANGUY	Président FFvolley
Madame	Annie PEYTAVIN	Trésorière Générale FFvolley
Monsieur	Sébastien FLORENT	Secrétaire Général FFvolley
Madame	Axelle GUIGUET	DTN
Monsieur	Stéphane IDOINE	Représentant Président de GSA
Monsieur	Florian CASTOR	Représentant Président de GSA



Le 9 janvier 2026 à partir de 12h30, la Commission Fédérale PSF (ci-après CF PSF) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par visioconférence.

Le secrétaire de séance désigné est M. Sacha PAYS et n'a pas participé aux délibérations.

Date de publication : 02/02/2026

## CAMPAGNE 2026 DES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

Cette réunion a pour but de présenter aux membres de la CF PSF le bilan de la campagne PSF 2025, et de dresser les contours de l'édition 2026.

### BILAN PSF 2025

Le bilan PSF 2025 (sous forme d'infographie) peut être consulté sur la [page internet dédiée à la campagne PSF de la FFvolley](#) ou sur le PV final de la CF PSF de 2025 (voir en [cliquant ici](#)), en ligne sur le site fédéral.

#### Enveloppe globale :

- **1 256 000 €**

#### Nombre de dossiers déposés : 420 (et 929 actions proposées)

- 343 clubs, 60 comités départementaux et 17 ligues régionales.

#### Part en faveur des clubs : Près de 53 %

- À noter que la part clubs a augmenté régulièrement depuis le lancement des PSF, et que l'objectif fixé par l'ANS (50% en faveur des clubs à horizon 2024) est largement atteint par notre fédération.

#### Parts réservées aux publics spécifiques, en lien avec les objectifs de l'ANS :

Part	PSF 2021	PSF 2022	PSF 2023	PSF 2024	PSF 2025
<b>Haut Niveau</b>	14,23%	11,04%	12,00%	10,88 %	<b>12,37 %</b>
<b>Féminin</b>	5,35%	7,09%	7,89%	11,18 %	<b>15,85 %</b>
<b>Handicap</b>	1,67%	2,59%	2,58%	5,87 %	<b>7,98 %</b>
<b>Santé</b>	5,50%	6,40%	7,32%	8,86 %	<b>13,09 %</b>
<b>Éthique</b>	/	/	/	0,88 %	<b>2,88 %</b>

On constate une augmentation constante de toutes les parts en faveur des publics spécifiques depuis 2021, avec des parts records obtenues en 2025 en faveur du public féminin, du public en situation de handicap, du sport santé et des actions éthiques et citoyennes. Quant à la part attribuée à l'accession au haut niveau, elle se situe toujours en dessous des 15% demandés par l'ANS.

#### Territoires ultramarins :

En 2025, ce sont 33 demandes venant d'associations des territoires d'Outre-Mer qui ont été déposées, soit une de moins qu'en 2024. La sanctuarisation de l'enveloppe indiquée par l'ANS a été respectée.

#### Rappel des nouveautés 2025 :

**Action bonus :** Les années précédentes, les instances pouvaient déposer quatre actions, et les GSA 3. Depuis 2025, ce nombre a été diminué d'un (instance : 3, GSA : 2). Cependant, si une structure dépose une action s'inscrivant dans les priorités fédérales ou de l'ANS, alors elle peut

déposer une action supplémentaire. En 2025, les actions concernées étaient les actions volley-santé, les actions para-volley et les actions sous l'objectif « éthique et citoyenneté ». L'objectif de cette mesure d'action bonus était d'éviter le « saupoudrage » et d'inciter les clubs à s'inscrire dans les objectifs fédéraux ou de l'ANS.

**Seuils de financement :** L'ANS, dans sa Note de Service 2025, instaure des plafonds minimums de financement. Pour répondre aux exigences de l'Agence, la CF PSF a créé des seuils de financement, afin de respecter les directives, mais également d'éviter le « saupoudrage » :

Nombre d'actions déposées dans le dossier	Hors ZRR		En ZRR	
	Minimum de demande de subvention / <b>action</b>	Minimum de demande de subvention / <b>dossier</b>	Minimum de demande de subvention / <b>action</b>	Minimum de demande de subvention / <b>dossier</b>
1 action	1 500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €
2 actions	750 €	1 500 €	500 €	1 000 €
3 actions (instances ou GSA avec action bonus)	750 €	2 250 €	500 €	1 500 €
4 actions (uniquement instances avec action bonus)	750 €	3 000 €	500 €	2 000 €

## COMPOSITION ET DU RÔLE DES COMMISSIONS (CF PSF & CR PSF)

La composition de la CF PSF, dont les membres ont été élus pour deux ans lors de la campagne 2025, a été rappelée :

CF PSF 2025-2026	
Membre	
Nom	Rôle
SAGOT Éric	Président CF PSF
TANGUY Éric	Président FFvolley
PEYTAVIN Annie	Trésorière FFvolley
FLORENT Sébastien	Secrétaire Général
DURAND Christophe	Représentant CA
LARZUL Jean-Louis	Président Conseil Surveillance
GUIGUET Axelle	DTN
TOSI Jean-Pierre	Représentant Ligues
ANATOLE Marc-Olivier	Représentant Ligues (OM)
FRELAT Véronique	Représentante CD
MARAZZI Stéphane	Représentant CD
IDOINE Stéphane	Représentant GSA
CASTOR Florian	Représentant GSA

## **La Commission Fédérale PSF (CF PSF) :**

- Fixer les grandes orientations du dispositif (critères fédéraux, dispositifs et actions éligibles au financement, ...) ainsi que les modalités d'évaluation des projets,
- Veiller au respect des règles, procédures et priorités définies par l'Agence Nationale du Sport dans sa note de service,
- Ventiler l'enveloppe nationale attribuée par l'ANS en direction des différentes ligues,
- Guider les Commissions Régionales PSF dans leur travail d'accompagnement des structures de leur territoire et dans l'instruction des dossiers,
- Valider la liste des structures bénéficiaires et proposer une répartition cohérente de l'enveloppe globale à l'ANS,
- S'assurer de la bonne réception et conformité des CRF des structures ayant perçu une subvention en N-1,
- Garantir la transparence, l'éthique et l'indépendance des décisions prises dans le cadre d'administration de fonds publics.

## **Les Commissions Régionales PSF (CR PSF) :**

- Accompagner les clubs et comités de la région dans la construction de leur dossier, et apporter appui et formation à ses structures,
- Instruire et évaluer les dossiers de demande de subvention,
- Proposer une ventilation de leur enveloppe régionale PSF à la CF PSF,
- Évaluer les comptes rendus des actions financées lors de la campagne PSF 2025,
- Renseigner un avis sur les dossiers « emploi/apprentissage » de leur territoire.

Comme l'année dernière, ces commissions régionales seront composées - a minima - des personnes suivantes :

- \* Président(e) de ligue ou son/sa représentant(e) élu(e),
- \* **AU MOINS UN(E)** Président(e) de CD (tous les Présidents de CD seront invités),
- \* l'élu(e) en charge du développement,
- \* le Conseiller technique régional (CTR),
- \* l'agent de développement régional (ADR),
- \* et le référent PSF (en charge de la coordination du dispositif sur son territoire).

➔ Il a été décidé par la CF PSF, de solliciter les référents PSF régionaux afin d'enregistrer les éventuelles demandes de rejoindre ou quitter une CR PSF, et de mettre à jour la composition des CR PSF en accord avec ces demandes.

## **Rappel : obligation de produire un procès-verbal des réunions CR PSF.**

## **La Commission Outre-Mer PSF (COM PSF) :**

Comme l'année dernière, une Commission PSF Outre-Mer va être mise en place, réunissant des membres issus des 5 ligues ultramarines concernées par le PSF (Guyane, Guadeloupe, La Réunion, Martinique et Mayotte). Comme en 2025, elle jouera le même rôle qu'une Commission Régionale et sera présidée par Marc-Antoine ANATOLE, membre du Conseil d'Administration et Président de la ligue de Guyane.

## RETOURS RECUEILLIS LORS DES RÉUNIONS FINALES

### Points positifs :

- Action bonus ;
- Seuils de financements ;
- Augmentation des % vers tous les publics prioritaires de l'ANS ;
- Campagne qui respecte le calendrier de l'ANS ;
- Formations FFvolley (faire une demande PSF sur LCA, volley-santé & para-volley).

### Points négatifs :

- Diminution constante de l'enveloppe PSF → arbitrage à effectuer entre les dossiers car ils ne sont pas tous finançables au vu de l'enveloppe ;
- Quantité de critères de l'ANS à respecter lors de la répartition de l'enveloppe PSF régionale ;
- Dates de campagne trop courtes (pour déposer et instruire) et trop tard ;
- Peu de participants aux formations PSF organisées par les ligues ;
- Beaucoup de dossiers identiques d'une année sur l'autre.

### Autres remarques :

- Certaines CR PSF s'interrogent sur la pertinence de financer des actions déjà existantes depuis des années ;
- Budget des structures mal construit → création de licences annuelles, mais aucune cotisation inscrite dans la partie recettes ;
- Obligation d'indicateurs en lien avec l'augmentation du nombre de licences ou amélioration du taux de renouvellement des licences → pas adapté à certaines actions (haut-niveau, actions éthiques, ...).

## PREMIÈRES INFORMATIONS ANS – NOTE DE SERVICE 2026

Toutes ces informations ne seront confirmées qu'une fois la Note de Service publiée. Elles restent pour l'instant de l'ordre du spéculatif.

La Note de Service sera probablement publiée tardivement, comme l'année dernière (parution le 11 mars pour N-1).

L'enveloppe totale de l'ANS dédiée aux PSF devrait rester inchangée. Cependant, nous ne connaissons pas l'évolution de l'enveloppe spécifique FFvolley au sein de cette enveloppe globale.

Les actions ayant lieu sur le temps scolaire ne devraient plus pouvoir être financées par les PSF. Par conséquent, les actions SMASHY ayant lieu sur le temps scolaire pourraient ne pas pouvoir être financées par les PSF. Le dispositif Clubs Jeunes (actions ayant lieu à l'école mais sur le temps extra-scolaire) pourrait également être impacté.

Pour la campagne 2026, l'objectif de l'enveloppe à destination d'un public en situation de handicap devrait rester à 10 %. Il est également possible qu'un autre objectif soit créé, une part de l'enveloppe à destination des territoires carencés (ZRR, QPV).

Suite à la réunion post-campagne de juin 2025 avec l'ANS, l'Agence nous encourage à obliger tous les CD et LR qui déposent un dossier PSF, à déposer dans ce dossier au minimum une action para-volley, afin d'atteindre cet objectif de 10 % de l'enveloppe.

## ORIENTATIONS CAMPAGNE PSF 2026

→ La CF PSF a décidé de conserver le système d'action bonus mis en place lors de la campagne 2025. Pour les GSA, seront considérées comme actions bonus, les actions volley-santé, les actions para-volley et les actions s'inscrivant sous l'objectif « *éthique et citoyenneté* ». Pour les instances, seront considérées comme actions bonus, les actions volley-santé, les actions para-volley, les actions s'inscrivant sous l'objectif « *éthique et citoyenneté* » et les actions promouvant le soft-volley, quelle qu'en soit la forme.

→ La CF PSF a décidé de conserver le système de seuils de financement mis en place lors de la campagne 2025.

→ La CF PSF a décidé de ne pas obliger ses CD et LR à déposer une action para-volley si elles font une demande de subvention PSF 2026. La CF PSF estime qu'il est possible d'atteindre cet objectif de 10 % de l'enveloppe en communiquant mieux vers les structures mettant en place des actions para-volley, et que cette obligation pourrait provoquer des effets délétères.

→ La CF PSF a décidé d'attendre d'avoir plus d'informations sur les exigences de l'ANS liées au financement des actions ayant lieu sur le temps scolaire avant de prendre une décision sur le financement des dispositifs SMASHY et Clubs Jeunes. La stratégie fédérale volley scolaire doit être étudiée, afin de proposer des solutions aux clubs, qui pourraient ne pas pouvoir financer ces actions via les PSF. Le développement des Clubs Jeunes associés à une USEP pourrait être une piste de réflexion envisagée. De plus, la CF PSF tient à rappeler que les Clubs Jeunes sont des GSA affiliés comme les autres, et qu'à ce titre, ils sont éligibles aux PSF, s'ils remplissent les autres conditions de dépôt de dossier.

→ La CF PSF souhaite également organiser une réunion avec le secteur formation, afin d'envisager les bases d'un parcours de formation « déposer une demande subvention », car il a été constaté un besoin au niveau des GSA lors des dernières campagnes PSF. Il est envisagé par la CF PSF de rendre la participation à cette formation obligatoire lors des prochaines éditions de la campagne PSF.

---

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2026

Ce calendrier a été établi avec une publication de la Note de Service PSF par l'ANS aux alentours du 11/03/2026 (date N-1) et avec un envoi à l'ANS de la répartition de l'enveloppe au plus tard au 14 juin. Il est amené à évoluer en fonction des informations reçues.

- Entre le 18 mars et le 25 mars : **Début de la campagne**
- Entre le 8 avril et le 15 avril : **Fin de la campagne**
- 9-16 avril jusqu'au 26 avril / 3 mai : **Instruction administrative** des dossiers par les référents
- Après notification de l'enveloppe PSF FFvolley : CF PSF pour **valider la répartition de l'enveloppe**
- 27 avril / 4 mai jusqu'au 17-24 mai : **Travail de répartition** de l'enveloppe régionale par les CR PSF

- Du 18-25 mai jusqu'au 31 mai / 7 juin : **Contrôle de cohérence** de la répartition et éventuelles corrections
  - Semaine du 1er ou du 8 juin : **Réunions entre la CF PSF et les CR PSF** pour valider la répartition
  - Au plus tard le 14 juin : **Transmission de la répartition à l'ANS**
- 

**Le Président**  
**Éric SAGOT**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eric Sagot".

**Le secrétaire de séance**  
**Sacha PAYS**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sacha Pays".